



15 MAI 2025

COMITE DIRECTEUR DE LA LIGUE NATIONALE DE BASKETBALL

RELEVÉ DE DECISIONS

Etaient Présents : MM. AUSSEUR, SALMON, LEMASSON, MULLER, DONNADIEU, DESBOTTES LE BOUILLE, PRIEZ, ADRIAENSSENS, PAOUR, BERGEAUD, RAIMBAULT, BICHON, DAROUX (représentant M. SY), RUIZ, GOBILLOT, KERISIT ainsi que Mme NDONGUE

Etaient excusés : Mme DOLT, ainsi que MM. SERRES

La réunion s'est tenue en présentiel et en visioconférence.

En application de l'article 18 des statuts de la LNB, la présence de la moitié des membres du Comité Directeur est nécessaire pour que ses délibérations soient valables.

18 membres sur 20 ont répondu.

Le Comité Directeur réunissant au moins la moitié de ses membres peut valablement délibérer.

1. Négociations SNAB

Dans le cadre des négociations menées entre la FFBB, la LNB et le Syndicat National des Arbitres de Basketball (SNAB), il est rappelé au Comité Directeur qu'un certain nombre d'avancées ont été votées et d'autres sont toujours en cours de négociation. Ces négociations ont pour but une meilleure professionnalisation de l'arbitrage avec l'instauration de nouveaux droits et de nouvelles obligations pour les arbitres et les deux institutions.

Lors de la précédente saison, certaines primes versées aux arbitres officiant lors de la Leaders Cup ou lors des playoffs ont été revalorisées. A ce titre, le SNAB souhaite que

pour la saison sportive en cours et pour les prochaines saisons sportives ces revalorisations soient reconduites.

A) Revalorisation rétroactive des primes Leaders Cup 2025

Le SNAB demande au Comité Directeur d'effectuer une revalorisation rétroactive des primes de la Leaders Cup 2025. Les montants de ces primes seraient les suivants :

Revalorisation primes Leaders Cup Betclik ELITE :

- ¼ Finales – 800 euros
- ½ Finales – 895 euros
- Finale – 1 065 euros

Revalorisation primes Leaders Cup Pro B :

- ½ Finales – 550 euros
- Finale – 660 euros

Le Comité Directeur décide à la majorité de rejeter la demande du SNAB.

B) Adoption des grilles de primes playoffs à partir de la saison sportive 2024-2025

Le SNAB demande au Comité Directeur l'adoption de nouvelles grilles de de primes playoffs à partir de la saison sportive 2024-2025 :

Primes de Playoffs Betclik ELITE :

- ¼ Finales – 1 065 euros
- ½ Finales – 1 750 euros
- Finale – 2 000 euros

Primes de Playoffs Pro B :

- ¼ Finales – 600 euros
- ½ Finales – 750 euros
- Finale – 850 euros

Le Comité Directeur décide à l'unanimité de valider la demande du SNAB concernant les grilles de primes playoffs à partir de la saison sportive 2024-2025 et pour les saisons sportives suivantes.

C) Adoption des grilles des primes Leaders Cup à partir de la saison 2025-2026

Le SNAB demande au Comité Directeur l'adoption des grilles de revalorisation des primes de la Leaders Cup à partir de la saison 2025-2026. Ces primes seraient les suivantes :

Primes Leaders Cup Betclic ELITE :

- ¼ Finales – 800 euros
- ½ Finales – 895 euros
- Finale 1 065 euros

Primes Leaders Cup Pro B :

- ½ Finales – 550 euros
- Finale – 660 euros

Le Comité Directeur décide à l'unanimité de valider la demande du SNAB concernant les grilles de primes à la Leaders Cup à partir de la saison sportive 2025-2026 et pour les saisons sportives suivantes.

D) Primes Play-In

Le SNAB présente au Comité Directeur une contre-proposition à celle faite par la LNB au sujet des primes Play-In. Cette contre-proposition est la suivante :

Une prime pour les Play-In de Betclic ELITE d'un montant de 860 euros et une prime pour les Play-In de Pro B d'un montant de 520 euros.

Le Comité Directeur décide à l'unanimité d'adopter la contre-proposition faite par le SNAB au sujet des primes Play-In.



Le Président
M. Phillippe AUSSEUR



Le Secrétaire de séance
M. Christian LEMASSON